



Mal facon constructeur au niveau salle de bain

Par **hubert**, le **31/05/2008** à **12:00**

nous sommes dans notre maison individuel depuis 5 ans et cela fait deja au moin 1an 1/2 que nous avons remarquer que sur la faience de la salle de bain tout les joints fissures et sont entrain de moisire ,et je pense que le placau doit etre aussi moisi derriere .Que pouvons nous faire ? faut il faire constater par un expert ? avons nous des chance de pouvoir obtenir reparation du constructeur ?

Par **novice43**, le **31/05/2008** à **12:32**

Bonjour,

N'avez vous pas une garantie décennale sur les travaux ?

Etes vous passé par un constructeur ou une agence ?

cordialement,

Par **ereshka**, le **01/06/2008** à **00:23**

bonjour,

le maitre d'ouvrage (vous) est couvert par la garantie décennale(10 ANS)

pendant 10ans à partir de la reception des travaux et de la signature du procès-verbal de réception des travaux.

vous pouvez vous retourner pour obtenir une indemnisation contre le constructeur(l'entrepreneur principal) et tous les autres locateurs d'ouvrage titulaires d'un contrat d'entreprise(ils sont solidaires) avec vous dont l'architecte,ils sont titulaires d'une assurance décennale(10ans) pour leur responsabilité decennale soidaire obligatoire. attention au recours inutile à l'expert qui peu etre couteux!contactez-les déjà et vous aviserez selon leur réponse.

l'expert pourra intervenir en cas de contencieux!

cordialement

Par **hubert**, le **04/06/2008** à **17:13**

bonjour a tous ,merci pour vos reponses .Nous avons bien une garantie decennal .Pour notre maison nous sommes passés par un constructeur .Je pense que nous allons voir avec le constructeur ce qu'il pourra faire pour arranger cela